

FCP de droit français

**CANDRIAM MM LONG
SHORT GLOBAL**

(anciennement R-Co OPAL Long/Short Global)

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2021

Société de gestion : **CANDRIAM France**
Dépositaire : **CACEIS Bank**
Commissaire aux comptes : **PriceWaterhouseCoopers Audit**

CANDRIAM France - 40 rue de Washington - 75008, Paris

Caractéristique de l'OPC

Classification :

Fonds de multigestion alternative.

Objectif de gestion :

Le FCP a pour objectif la recherche d'un gain absolu et l'obtention d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à l'indice de référence propre à chacune des différentes catégories de parts (EONIA Capitalisé +1% pour les parts libellées en Euro, LIBOR USD « overnight » Capitalisé +1% pour les parts libellées en USD) sur la durée de placement recommandée, avec un objectif de volatilité annuelle moyenne de 5% (8% au maximum), principalement par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement mettant en oeuvre des stratégies de gestion alternative..

Indicateur de référence :

L'indicateur retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité.

- pour les parts C EUR, F EUR, M EUR, I EUR et K EUR : EONIA Capitalisé (Euro Over Night Index Average ; taux moyen interbancaire au jour le jour dans la zone Euro) +1%
- pour les parts I USD H et F USD H : LIBOR USD « overnight » Capitalisé (London inter bank offered rate : taux moyen interbancaire au jour le jour sur le marché londonien pour les dépôts en dollars) +1%.

L'EONIA (Euro OverNight Index Average) est le taux moyen du marché monétaire, il désigne la moyenne arithmétique des taux constatés pour des opérations de prêt interbancaire au jour le jour consenties par un panel de banques de référence. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et est diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) sur le site : <https://www.banque-france.fr/statistiques/taux-et-cours/taux-interbancaires>.

Le LIBOR USD capitalisé (London Inter Bank Offer Rate) est le taux moyen interbancaire au jour le jour sur le marché londonien pour les dépôts en dollars. Il est administré par l'ICE Benchmark Administration Limited (IBA) et est disponible sur le site : www.theice.com/iba.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'ICE Benchmark Administration Limited, administrateur de l'indice de référence LIBOR USD, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

A noter que l'administrateur de l'EONIA bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et, à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de ces indicateurs.

Le FCP n'est pas un OPC indiciel.

Stratégie d'investissement :

- **Stratégie utilisée :**

Ce fonds ne prend pas particulièrement en compte une analyse des aspects ESG et plus précisément, le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne promeut pas spécifiquement des caractéristiques environnementales et/ou sociales, au sens du Règlement SFDR.

Les investissements du FCP concernent des OPC ou fonds d'investissement utilisant tous les différents types de gestion alternative (long/short » (acheteur/vendeur), systématique, discrétionnaire, relative value, arbitrage, etc. mais principalement les gestions « long/short) ou de gestion classique (long only) appliquées à toutes classes d'actifs financiers et principalement aux marchés actions. Les investissements du FCP sont diversifiés, en termes de marchés, de méthodologies de gestion et de gérants. Le FCP ne pourra pas investir plus de 10% de l'actif net dans un seul OPC ou fonds d'investissement sous-jacent de gestion alternative. La gestion est diversifiée et discrétionnaire selon les anticipations du gérant.

Le FCP investit principalement dans des OPC ou fonds d'investissement ayant recours aux stratégies dites « long/short », et à moindre degré dans d'autres stratégies de gestion alternative. Le FCP pourra également avoir recours à de nouveaux outils de gestion.

Les stratégies « long/short » (« acheteur/vendeur ») ont pour caractéristique principale de gérer simultanément (a) des positions « long » (« acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et (b) des positions « short » (« vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte. Part de l'actif : de 0 à 100%.

Les stratégies « arbitrage/relative value » ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs. Ces stratégies portent sur des actions, des obligations convertibles, d'autres instruments de taux, etc. Part de l'actif : de 0 à 30%.

Les stratégies « long only » visent à prendre des positions directionnelles sur toutes classes d'actifs et plus particulièrement sur les actions. Part de l'actif : de 0 à 20%.

Les stratégies et les OPC ou fonds d'investissement sous-jacents sont sélectionnés au moyen d'un processus structuré, géré en interne par Candriam, sans délégation extérieure de la gestion ou du contrôle. Ce processus s'inscrit en permanence dans l'analyse macro-économique des marchés financiers. Il fait intervenir des critères quantitatifs et qualitatifs dans la sélection des stratégies et des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents.

Les décisions d'investissement prises dans le cadre de ce fonds n'intègrent pas de manière systématique les risques en matière de durabilité dans le cadre de la sélection des actifs. Néanmoins, de manière discrétionnaire les risques de durabilité pourront être considérés lors de la sélection ou cession d'un instrument financier.

Le processus de gestion du fonds est basé sur la sélection de fonds d'investissements, ces fonds peuvent ne pas prendre en compte les principales incidences négatives sur la durabilité telles que définies par la Société de Gestion, les incidences négatives sur la durabilité ne sont pas prises en compte dans les décisions d'investissement.

- **Instruments utilisés :**

- 1. Actions :**

Le FCP pourra aussi occasionnellement et à titre accessoire investir directement dans des valeurs mobilières françaises ou internationales, pour faire face ponctuellement à une insuffisance d'opportunités d'investissement dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement correspondant aux objectifs de gestion du FCP.

- 2. Titres de créances et instruments du marché monétaire :**

Le FCP pourra aussi occasionnellement et à titre accessoire investir directement dans des obligations et autres titres de créances, de toute zone géographique, de tout rating, de tout secteur, de toute capitalisation et dont l'utilisation est cohérente avec ses objectifs de gestion, pour faire face ponctuellement à une insuffisance d'opportunités d'investissement dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement correspondant aux objectifs de gestion du FCP.

3. Parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

- jusqu'à la totalité de son actif en parts ou actions d'OPC, de droit français ou européen, relevant de la directive 2009/65/CE,
- jusqu'à la totalité de son actif net en parts ou actions de FIA de droit français,
- jusqu'à la totalité de son actif net en parts ou actions de FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.
- jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC, de FIA ou fonds d'investissement eux-mêmes investis à plus de 10% en parts ou actions d'OPC, de FIA ou de fonds d'investissement ou en parts ou actions de fonds d'investissement de droit étranger ne respectant pas les critères fixés par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

N.B. : Le FCP pourra investir dans des OPCVM, des FIA ou des fonds d'investissement, de droit français ou étrangers, gérés (en direct ou par délégation) ou conseillés, par une des entités du groupe Candriam.

4. Instruments financiers dérivés :

Afin de poursuivre l'objectif de gestion, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, français ou étrangers.

Le gérant pourra avoir recours, entre autres, aux instruments suivants : contrats à terme sur devises, options d'achat ou de vente sur indices actions ou produits de taux, contrats « futures », etc. Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

La somme des engagements nets résultant de ces opérations peut représenter jusqu'à 125% de son actif net.

En vue de couvrir le portefeuille, partiellement ou en totalité, le gérant pourra prendre des positions ayant recours aux instruments précédemment cités.

En vue de tendre à une couverture systématique et totale de l'exposition au risque de change des catégories de parts libellées en devises autres que la devise de référence du portefeuille du FCP, le gérant aura recours à des instruments financiers à terme. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts du FCP.

En vue d'exposer le portefeuille, en cohérence avec l'objectif de gestion, le gérant pourra avoir recours aux mêmes instruments à titre accessoire et en complément des stratégies utilisées par les OPCVM, les FIA et fonds d'investissement sous-jacents, sans qu'ils ne modifient significativement le niveau de risque ou l'orientation de gestion du portefeuille.

5. Titres intégrant des dérivés :

Aucun en tant que tel mais les OPCVM, les FIA et fonds d'investissement dans lesquels le FCP investira sont susceptibles d'avoir recours à leur niveau à des instruments dérivés.

6. Dépôts :

Occasionnellement, selon les liquidités disponibles et le calendrier probable de ses investissements, le FCP est susceptible de recourir à des dépôts, en lieu et place de placements dans des OPC monétaires, afin d'optimiser la gestion de ses liquidités.

7. Emprunts d'espèces :

10% maximum de l'actif, conformément à la réglementation, soit pour fournir une liquidité supplémentaire à l'occasion de rachats, soit pour faire face à des décalages de trésorerie à l'occasion de souscriptions.

8. Opérations de mise / prise en pension :

Néant.

9. Gestion des garanties financières pour les produits dérivés de gré à gré :

a. Critères généraux :

Toutes les garanties visant à réduire l'exposition au risque de contrepartie satisfont aux critères suivants :

- Liquidité: toute garantie reçue sous une forme autre qu'en espèces présentera une forte liquidité et sera négociée sur un marché réglementé ou dans le cadre d'un système multilatéral de négociation recourant à des méthodes de fixation des prix transparentes, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- Évaluation: les garanties reçues seront évaluées quotidiennement et les actifs dont les prix sont sujets à une forte volatilité ne seront acceptés en tant que garanties que si des marges de sécurité suffisamment prudentes sont en place.
- Qualité de crédit des émetteurs: voir au point b ci-dessous.
- Corrélation: la garantie financière reçue devra être émise par une entité indépendante de la contrepartie et ne pas présenter une forte corrélation avec la performance de la contrepartie.
- Diversification: la garantie financière devra être suffisamment diversifiée en termes de pays, marchés et émetteurs (au niveau de l'actif net). Concernant la diversification par émetteurs, l'exposition maximale à un émetteur, au travers des garanties reçues, n'excédera pas 20 % de l'actif net du compartiment concerné. Cependant, cette limite est portée à 100% pour les titres émis ou garantis par un pays membre de l'Espace Economique Européen (« EEE »), ses collectivités publiques ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'EEE. Ces émetteurs sont réputés de bonne qualité (c'est-à-dire bénéficiant d'un rating minimum BBB- / Baa3 par une des agences de notation reconnue et / ou considérés comme tel par la Société de Gestion).

En outre, si le fonds fait usage de cette dernière possibilité, il doit détenir alors des titres appartenant à 6 émissions différentes au moins sans qu'une émission n'excède 30% des actifs nets.

Les risques liés à la gestion des garanties, tels que les risques opérationnels et juridiques, sont identifiés, gérés et limités dans le cadre du processus de gestion des risques.

Les garanties reçues pourront être intégralement mobilisées à tout moment sans en référer à la contrepartie ni requérir son accord.

b. Types de garanties autorisés :

Les types de garanties financières permis sont les suivants :

- espèces libellées dans une devise d'un état membre de l'OCDE ;
- actions ou parts d'organismes de placement collectif offrant une liquidité adéquate et de classification suivante : Monétaire, Monétaire Court Terme.

Le département Risk Management de la Société de Gestion peut imposer des critères plus stricts en termes de garanties reçues et ainsi exclure certains types d'instruments, certains pays, certains émetteurs, voire certains titres.

En cas de matérialisation du risque de contrepartie, le fonds pourrait se retrouver propriétaire de la garantie financière reçue. Si le fonds peut se défaire de cette garantie à une valeur correspondant à la valeur des actifs prêtés/cédés, elle n'en supporterait pas de conséquence financière négative. Dans le cas contraire (si la valeur des actifs reçus en garantie a baissé sous la valeur des actifs prêtés/cédés avant qu'il ne soit procédé à leur vente), elle pourrait subir une perte correspondant à la différence entre la valeur des actifs prêtés/cédés et la valeur de la garantie, une fois celle-ci liquidée.

c. Niveau de garanties financières reçues :

La Société de Gestion a mis en place une politique requérant un niveau de garanties financières en fonction du type d'opérations respectivement comme suit :

- pour les instruments financiers dérivés de gré à gré : dans le cadre des opérations sur instruments financiers de gré à gré, un système d'appels / restitution de marges en cash dans la devise du compartiment est mis en place.

d. Politique en matière de décote :

La Société de Gestion a mis en place une politique de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs (en fonction de la qualité de crédit notamment) reçus au titre de garantie financière. Cette politique est tenue gratuitement à la disposition de l'investisseur qui souhaite se la procurer, au siège de la Société de Gestion.

e. Restrictions quant au réinvestissement des garanties financières reçues :

Les garanties financières autres qu'en espèces ne sont ni vendues, ni réinvesties, ni mises en gage.

Bien qu'investi dans des actifs présentant un faible degré de risque, les investissements effectués pourraient néanmoins comporter un faible risque financier.

f. Conservation des garanties :

En cas de transfert de propriété, la garantie reçue sera conservée par la Banque Dépositaire. Pour les autres types d'accords donnant lieu à des garanties, celles-ci peuvent être conservées par un dépositaire tiers soumis à une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

Les garanties reçues pourront être intégralement mobilisées à tout moment sans en référer à la contrepartie ni requérir son accord.

g. Garantie financière en faveur de la contrepartie :

Certains dérivés peuvent être soumis à des dépôts de collatéral initiaux en faveur de la contrepartie (cash et/ou titres).

10. Valorisation :

Garantie

Le collatéral reçu est valorisé quotidiennement par la société de gestion.

Le collatéral donné est valorisé quotidiennement par la société de gestion.

Découvert en espèces

En garantie de l'autorisation de découvert en espèces accordée par le Dépositaire, le fonds lui octroie une garantie financière sous la forme simplifiée prévue par les dispositions du Code Monétaire et Financier.

Profil de risque :

Sur une période correspondant à l'horizon de placement recommandé (5 ans), le profil général de risque, mesuré en termes de volatilité, est relativement réduit, comparé à la volatilité des marchés financiers actions, en raison de la diversité des stratégies et des gérants auxquels le FCP a recours ainsi qu'en raison de la diversité des marchés géographiques sur lesquels ces gérants interviennent.

Le FCP est exposé à divers types de risques (voir ci-dessous) qui se matérialisent rarement simultanément, en raison de sa nature de fonds de fonds. Par ailleurs, ces différents types de risque affectent certaines stratégies plus que d'autres, à des degrés divers dans le temps et dans des proportions variables selon les gérants au sein d'une même stratégie. Pour tous les types de risque indiqués ci-dessous, leur matérialisation se traduirait par une baisse possible de la valeur liquidative.

Risques portant sur les actifs sous-jacents :

Risque de perte en capital

Risque de baisse de la VL consécutive à la matérialisation de l'un ou de plusieurs des risques indiqués ci-dessus. Dans un tel cas, un porteur n'est pas assuré de retrouver le capital initialement investi. Ce risque existe mais est réduit par la grande diversification du portefeuille des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents.

Risque de marché

Risque lié à une baisse généralisée des marchés financiers, actions et/ou obligataires.

Risque de liquidité

Risque lié à une forte baisse (ou même à la disparition) de la demande pour un actif ou une classe d'actifs, se traduisant par une chute de la valeur du ou des actifs concernés.

Risque de taux

Risque lié à des variations du niveau des taux d'intérêt. Cette catégorie de risque peut affecter la plupart des stratégies d'arbitrage que le FCP utilise.

Risque de volatilité

Risque lié à une variation de la volatilité des marchés financiers. Ce risque concerne principalement les OPC ou fonds d'investissement sous-jacents du FCP ayant recours à des stratégies d'arbitrage.

Risque de change

Risque lié aux fluctuations des taux de change. L'investisseur est exposé, directement ou indirectement au risque de change, mais la société de gestion se réserve la possibilité de procéder à des couvertures de change. Par ailleurs, les catégories de parts libellées en devises différentes de la devise de référence du portefeuille du FCP feront l'objet d'une couverture, qui tendra à être totale et systématique, du risque de change.

Risque de crédit

Risque lié à une détérioration de la capacité pour un débiteur de faire face à ses engagements. Cette catégorie de risque peut affecter certaines stratégies de gestion alternative auxquelles le FCP a recours (arbitrage actions, arbitrage événements/fusions).

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux, etc.). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de durabilité

Le risque de durabilité fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille.

Les risques de durabilité peuvent être subdivisés en 3 catégories :

- Environnemental : des événements environnementaux peuvent créer des risques physiques pour les entreprises du portefeuille. Ces événements pourraient par exemple découler des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité, du changement de la chimie des océans, etc. Outre les risques physiques, les entreprises pourraient aussi être impactées négativement par des mesures adoptées par des gouvernements en vue de faire face aux risques environnementaux (tel que par exemple une taxe carbone). Ces risques d'atténuation pourraient impacter les entreprises selon leur exposition aux risques susmentionnés et leur adaptation à ceux-ci.
- Social : renvoie aux facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la façon dont les entreprises gèrent leur impact sur la société. Les questions relatives à l'égalité des genres, aux politiques de rémunération, à la santé et la sécurité et aux risques associés aux conditions de travail en général relèvent de la dimension sociale. Les risques de violation des droits humains ou des droits du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement font également partie de la dimension sociale.
- De gouvernance : Ces aspects sont liés aux structures de gouvernance telles que l'indépendance du conseil d'administration, les structures de gestion, les relations avec les travailleurs, la rémunération et la conformité ou les pratiques fiscales. Les risques liés à la gouvernance ont comme point commun qu'ils proviennent d'un défaut de surveillance de l'entreprise et/ou de l'absence d'incitant poussant la direction de l'entreprise à faire respecter des normes élevées en matière de gouvernance.

Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes. Si un événement imprévu survient chez un émetteur spécifique tel qu'une grève du personnel, ou plus généralement une catastrophe environnementale, cet événement peut avoir un impact négatif sur la performance du portefeuille. Par ailleurs, les émetteurs adaptant leurs activités et/ou politiques peuvent être moins exposés au risque de durabilité.

Afin de gérer l'exposition au risque, les mesures d'atténuation peuvent être les suivantes :

- Exclusion d'activités ou d'émetteurs controversés
- Exclusion d'émetteurs sur la base de critères durables
- Intégration des risques de durabilité dans la sélection des émetteurs ou le poids des émetteurs dans le portefeuille
- Engagement et saine gestion des émetteurs

Le cas échéant, ces mesures d'atténuation sont décrites dans la section du prospectus consacrée à la politique d'investissement du fonds.

Garantie ou protection :

Le FCP est régi par les lois et règlements applicables aux organismes de placement collectifs.

Les principaux droits et obligations des porteurs sont indiqués dans la documentation réglementaire de l'OPC.

Tout litige lié à l'investissement dans l'OPC est soumis au droit français et à la compétence des juridictions françaises.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

La souscription et l'acquisition des parts de ce FCP est ouverte aux souscripteurs comme suit :

Parts C EUR : Tous souscripteurs investissant en euro dont le montant minimum de souscription initiale dans la part est de 100 000 euros.

Parts F EUR : Tous souscripteurs investissant en euros dont le montant minimum de souscription initiale dans la part est de 10 000 euros et plus particulièrement destinée aux partenaires de la société de gestion ou bien aux sociétés de gestion tierce.

Parts M EUR : Réservé aux souscriptions des salariés et mandataires sociaux du groupe Rothschild & Co et aux OPC gérés directement ou par délégation ou conseillés par Candriam et dont le montant minimum de souscription initiale est de 10 000 euros.

Parts I EUR : Tous souscripteurs investissant en euro dont le montant minimum de souscription initiale dans la part est de 3 000 000 d'euros et plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.

Parts I USD H : Tous souscripteurs investissant en dollars dont le montant minimum de souscription initiale dans la part est de 3 000 000 d'euros mais plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.

Parts F USD H : Tous souscripteurs investissant en dollars dont le montant minimum de souscription initiale est de 20 000 euros et plus particulièrement destinée aux partenaires de la société de gestion ou bien aux sociétés de gestion tierce.

Les parts du fonds ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S Securities Act de 1933, tel que modifié ("Securities Act 1933") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats- Unis. Ces parts ne doivent être ni offertes, vendues, ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions), ni bénéficié, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933 et assimilées). Toutefois, nonobstant ce qui précède, le FCP se réserve le droit d'effectuer des placements privés de ses actions auprès d'un nombre limité d'US Person, dans la mesure autorisée par les lois américaines en vigueur.

Par ailleurs, les institutions financières qui ne se conforment pas ("non compliant") avec le programme FATCA ("FATCA" désignant le "Foreign Account Tax Compliance Act" américain, tel qu'inclus dans le "Hiring Incentives to Restore Employment Act" ("HIRE Act"), ainsi que ses mesures d'application et incluant les dispositions analogues adoptées par les pays partenaires qui ont signé un "Intergovernmental Agreement" avec les Etats-Unis), doivent s'attendre à être contraintes de voir leurs parts rachetées lors de la mise en vigueur de ce programme.

Les parts du fonds ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni transférées à un régime d'avantages sociaux régi par la loi américaine de protection des régimes d'avantages sociaux (« Employee Retirement Income Security Act of 1974 » ou loi ERISA) ni à un quelconque autre régime d'avantages sociaux américain ou à un compte de retraite individuel (IRA) américain, et ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni transférées à un fiduciaire ni à toute autre personne ou entité mandatée pour la gestion des actifs d'un régime d'avantages sociaux ou d'un compte de retraite individuel américains, collectivement dénommés « gestionnaires d'investissements de régimes d'avantages sociaux américains » (ou « U.S. benefit plan investor »). Les souscripteurs de parts du fonds peuvent être tenus de fournir une attestation écrite confirmant qu'ils ne sont pas des gestionnaires d'investissements de régimes d'avantages sociaux américains. Lorsque les porteurs de parts sont ou deviennent des gestionnaires d'investissements de régimes d'avantages sociaux américains, ils doivent immédiatement en avertir le fonds et seront tenus de céder leurs parts à des gestionnaires d'investissements de régimes d'avantages sociaux non américains. Le fonds se réserve un droit de rachat sur toute part qui est ou devient la propriété directe ou indirecte d'un gestionnaire d'investissements de régimes d'avantages sociaux américains.

Toutefois, nonobstant ce qui précède, le fonds se réserve le droit d'effectuer des placements privés de ses parts auprès d'un nombre limité de gestionnaires d'investissements de régimes d'avantages sociaux américains, dans la mesure autorisée par les lois américaines en vigueur.

Ce FCP s'adresse à des investisseurs avec un horizon de placement minimum de 5 ans, désireux de diversifier leurs placements, en utilisant différentes techniques de gestion, sur les marchés internationaux, principalement marchés actions, et en recherchant une certaine régularité des rendements, une certaine décorrélation avec les indices de marchés et une volatilité inférieure à celle de ces marchés.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et futurs mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Modalités de détermination et affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du FCP majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1) Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus ;
- 2) Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre en fonction des modalités décrites ci-dessous.

- Part C EUR : part de capitalisation
- Part F EUR : part de capitalisation
- Part M EUR : part de capitalisation
- Part K EUR : part de capitalisation
- Part I EUR : part de capitalisation
- Part I USD H : part de capitalisation
- Part F USD H : part de capitalisation

Fréquence de distribution :

- Part C EUR : les revenus sont intégralement capitalisés
- Part F EUR : les revenus sont intégralement capitalisés
- Part M EUR : les revenus sont intégralement capitalisés
- Part K EUR : les revenus sont intégralement capitalisés
- Part I EUR : les revenus sont intégralement capitalisés
- Part I USD H : les revenus sont intégralement capitalisés
- Part F USD H : les revenus sont intégralement capitalisés

Frais et fonctionnement de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l’OPC, à l’exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d’intermédiation (courtage, commission de change, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement, le cas échéant, qui peuvent être perçues notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s’ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- Des commissions de mouvement facturées au FCP ;

| Frais facturés au FCP | Assiette | Taux / Montant TTC* maximum |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion | Actif net | Part C EUR : 1,50% Part F EUR : 1,80% Part K EUR : 0,80% Part I EUR : 1,00% Part M EUR : 1,00% Part I USD H : 1,00% Part F USD H : 1,80% |
| Frais indirects maximum : Frais de gestion Commissions - Souscription : - Rachat : | Actif net | 2% maximum en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents sur l’exercice. Cela n’inclut pas les éventuels frais indirects variables liés à la performance des OPC sous-jacents. Néant, à l’exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents (1% maximum). Néant |
| Commissions de mouvement perçues par le dépositaire | Prélèvement sur chaque transaction | Néant |
| Commission de surperformance | Actif net | 5% TTC de la performance au-delà de celle de l’indicateur de référence et de la plus haute VL précédemment atteinte (voir mode de calcul ci-dessous). Néant pour les parts I EUR et M EUR |

* La Société de Gestion n’ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

Les frais de gestion seront directement comptabilisés et pris en compte dans le calcul de la VL. Sont pris en compte les frais du gestionnaire, les frais du dépositaire, les honoraires de commissaires aux comptes et les autres frais administratifs.

La commission de surperformance est de 5% TTC de la performance du FCP supérieure à la performance de l'indicateur de référence, au cours de l'exercice.

La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice du FIA. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du FIA est définie comme la différence positive entre l'actif net du FIA avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net le plus élevé entre :

- l'actif net d'un FIA fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence propre à chacune des différentes catégories de parts du Fonds et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le FIA réel ;
- l'actif net d'un FIA fictif réalisant une performance égale à l'actif net High Water Mark propre à chacune des différentes catégories de parts du Fonds et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le FIA réel

Cette commission ne sera provisionnée que si la dernière VL d'une fin d'exercice comptable ayant fait l'objet d'une commission de surperformance est dépassée. Le calcul de cette commission donne lieu à une dotation à l'établissement de chaque VL. Cette dotation sera plafonnée à la part de surperformance comprise entre la VL répondant à l'ensemble des critères susmentionnés et la dernière VL ayant fait l'objet d'une commission de surperformance (High Water Mark).

En cas de moins-value, des reprises de provisions seront effectuées à hauteur des dotations précédemment constituées. La liquidation de cette provision intervient une fois par an, à la clôture de l'exercice.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et versée à la société de gestion en fin d'exercice.

Le portefeuille du FCP étant investi dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement il est précisé que les performances du FCP sont nettes de tous frais directs et indirects, en particulier des commissions de gestion fixes et variables des OPCVM, des FIA ou fonds d'investissement qui composent le portefeuille.

Les OPCVM, les FIA ou fonds d'investissement sous-jacents sont choisis en fonction des avantages (rentabilité/risque) qu'ils procurent aux porteurs de parts du FCP nets de tous frais.

Toutes les opérations d'investissement du FCP sont effectuées par l'intermédiaire du dépositaire. En règle générale, la société de gestion traite en direct avec les OPCVM, les FIA et fonds d'investissement auxquels elle confie des capitaux. Le FCP ne supporte alors pas de frais de courtage. Cependant la société de gestion peut dans certains cas avoir recours à des courtiers pour investir dans des OPC ou fonds d'investissement non ouverts à la souscription ou à la vente directe. Dans ces cas, le FCP supporte des frais de courtage.

Des frais liés à la recherche au sens de l'Article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés au FCP.

Changements intéressant l'OPC

| Modifications apportées | Date de la modification |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Transfert de la gestion vers Candriam France | 1 février 2021 |
| Changement de la dénomination en Candriam MM Long/Short Global (anciennement R-Co OPAL Long/Short Global) | 1 février 2021 |
| Implémentation des dispositions SFDR | 10 mars 2021 |

Rapport de gestion

Environnement financier et économique

Aux Etats-Unis, après l'annonce fin 2020 sur l'efficacité des vaccins, la victoire du duo Biden-Harris et la majorité obtenue par les démocrates dans les deux Chambres, les perspectives de croissance pour 2021 ne cessent de s'améliorer. Les indices ISM tant pour le secteur des services que manufacturier, progressent nettement. Le PIB croît de 1,5 % en glissement trimestriel par rapport au quatrième trimestre 2020. Le président Biden pousse pour que le Congrès vote son plan de relance – American Rescue Plan – de 1900 milliards de dollars, ce qui sera fait fin mars. Ce mélange d'activité en nette progression et de soutien budgétaire conséquent pousse le taux à dix ans nettement à la hausse. Il clôture le trimestre à 1,75 % soit une hausse de 83 points de base par rapport à fin décembre 2020. La Bourse, elle, croît de 5,8 % sur la même période. Tout au long du deuxième trimestre 2021, les ISM manufacturier et des services demeurent au-dessus de 60. Le taux de chômage se réduit de mois en mois pour atteindre 5,9 % en juin. L'investissement résidentiel des ménages au second trimestre 2021 est 15,8 % plus élevé qu'au quatrième trimestre 2019 et la hausse sur un an du prix des maisons à vendre est de 17,4 %. Le prix du baril de Brent passe, entre début avril et fin juin, de 59 à 75 dollars en réponse à l'accélération de la croissance américaine – en hausse de 1,6 % en glissement trimestriel – et mondiale et au contrôle strict de la production décidé par l'OPEP+. En conjuguant la hausse des prix de l'énergie et des matières premières à un effet de base « favorable », l'inflation atteint 5 % en mai et l'inflation sous-jacente 3,8 % ce qui conduit le taux à dix ans à osciller autour de 1,7 % jusqu'à mi-mai. A la suite de la publication début mai d'un chiffre de créations d'emplois « moins bon » (269 000), les tensions sur le marché obligataire se réduisent. Sur le trimestre, le taux à dix ans baisse de 30 points de base à 1,44 %. Quant à la Bourse, soutenue par le dynamisme de la croissance, elle clôture le trimestre sur une hausse de 8,2 % par rapport à fin mars. Au cours du troisième trimestre, le plafonnement du taux de vaccination combiné à la propagation du variant Delta provoquent une forte augmentation du nombre moyen de cas quotidiens faisant craindre un ralentissement de l'activité. Le taux d'intérêt à dix ans baisse momentanément sous les 1,2 %. Toutefois, l'environnement économique demeure porteur : sur le troisième trimestre, les créations d'emplois sont supérieures à 1,6 millions et les ISM restent en moyenne au-delà de 60. Les pays de l'OPEP+ s'accordent pour augmenter très progressivement la production de pétrole d'ici à fin décembre 2021. Le coût du transport (maritime en autre) accélère fortement. Des goulots d'étranglement dans les ports de la côte ouest apparaissent pour le déchargement ainsi que dans l'acheminement des marchandises par manque de chauffeurs de poids lourds. Les prix de l'énergie augmentent (fin septembre, le prix du WTI s'établit à 75 dollars le baril). Ces différents développements conduisent au maintien de l'inflation au-delà de 5 % et de 4 % pour l'inflation sous-jacente. Toutefois, ce n'est qu'à partir de l'annonce par la Réserve fédérale – le 22 septembre – d'un ralentissement des achats d'actifs dans les prochains mois que le taux à dix ans progresse pour clôturer le trimestre à 1,53 %, soit une hausse de huit points de base par rapport au deuxième trimestre. La Bourse, elle, clôture le trimestre sur une hausse de 0,2 % à 4308. Après le léger trou d'air du troisième trimestre (croissance du PIB de seulement 0,6 % en glissement trimestriel), les marchés trouvent un second souffle au quatrième trimestre. Alors que le niveau de l'indice ISM du secteur manufacturier reste bien orienté, celui des services accélère nettement. En novembre, ce dernier atteint son plus haut niveau depuis la création de l'enquête en 1997. Le taux de chômage continue de baisser pour atteindre 4,2 %. La poursuite d'une demande de biens soutenue et la normalisation de la demande de services ainsi que les divers goulots d'étranglement induisent une pression sur les prix. L'inflation et l'inflation sous-jacente s'établissent respectivement à 6,8 % et 5 % en novembre. La hausse des prix des biens immobiliers est supérieure à 15 % sur un an. Lors de sa réunion du 15 décembre, la Réserve fédérale publie ses nouvelles projections macro économiques pour 2022 qui revoient la croissance et l'inflation à la hausse et le taux de chômage à la baisse. Ces différents changements conduisent celle-ci à annoncer une accélération de son « tapering ». Dès lors, la poursuite de la croissance et les perspectives positives pour 2022 poussent la Bourse à la hausse. A 4766, le S&P500 clôture 2021 sur une hausse de 26,9 % par rapport à fin décembre 2020. Le taux à dix ans, lui, croît de 59 points de base sur l'année et conclut l'année à 1,5 %.

Dans la zone euro, au premier trimestre 2021, la reprise manufacturière mondiale soutient l'activité industrielle des pays européens, ce qui se traduit par une hausse du PMI du secteur manufacturier (bien supérieur à 50). En revanche, l'indice PMI du secteur des services demeure déprimé. En effet, l'épidémie s'améliore peu au premier trimestre. La vaccination démarre relativement lentement. Tout cela laisse des pans entiers du secteur des services à l'arrêt. Au total, le niveau du PIB baisse de 0,2 % en glissement trimestriel après une contraction de 0,4 % au quatrième trimestre 2020. Néanmoins, fin mars, en partie par mimétisme avec l'évolution des taux aux Etats-Unis, le taux à dix ans allemand croît de 24 points de base à -0,33 % par rapport à fin 2020. La Bourse, elle, progresse de 8,7 % par rapport à fin 2020. Au deuxième trimestre 2021, les exportations et les commandes à l'exportation sont en nette hausse ainsi que les indicateurs d'intentions d'investissement en équipement des entreprises. Le taux de chômage baisse légèrement pour atteindre 7,8 % en juin contre plus de 8 % mi 2020. Le PMI manufacturier de la zone euro reste au-dessus de 60. Les indicateurs de mobilité connaissent une nette accélération à partir du mois d'avril. Le secteur des services se déconfinent progressivement au cours du trimestre. Le PMI du secteur passe de 50,5 en avril à 58,3 en juin. Grâce à la réduction des mesures de confinement, le niveau du PIB augmente de 2,2 % en glissement trimestriel. Sur le trimestre, le taux à dix ans allemand et la Bourse croissent respectivement de huit points de base à -0,25 % et de 4,6 %. Mais, depuis quelques mois déjà, les goulots d'étranglement (sur les semi-conducteurs), les ruptures d'approvisionnement (liées à la résurgence du variant Delta en Asie), la politique « zéro cas de covid 19 » appliquée entre autres en Chine pèsent sur la production industrielle ainsi que sur la capacité pour les entreprises de reconstituer leurs stocks. Ces différents éléments conduisent à une baisse du taux à dix ans allemand de 18 points de base par rapport à fin juin. En revanche, avec la normalisation de la mobilité, le maintien de la confiance des entreprises et des ménages à un niveau élevé, début septembre, la BCE annonce qu'elle réduira légèrement son rythme d'achat d'actifs dans le cadre du PEPP. A partir de fin août, toutefois, les phénomènes de pénurie et la très forte augmentation des prix de l'énergie (gaz, électricité...) poussent l'inflation de la zone euro au-delà des trois pourcents, ce qui, malgré une activité qui reste bien orientée (indices PMI supérieurs à 50), freine la progression de la Bourse et pousse les taux longs à la hausse. Finalement, par rapport à fin juin, la Bourse progresse de 0,2 % sur le trimestre et le taux à dix ans augmente de cinq points de base à -0,19 %. Grâce à l'amélioration de l'emploi et la normalisation de l'activité dans le secteur des services et malgré les goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, le PIB progresse de 2,2 % en glissement trimestriel au troisième trimestre. En revanche, les pénuries d'équipement et plus récemment de main-d'œuvre deviennent de plus en plus prégnantes dans la zone euro et pèsent sur la production. Par sa structure industrielle, l'Allemagne est la plus touchée par ce phénomène. Jusqu'à présent toutefois, les indices PMI tant dans le secteur manufacturier que dans les services demeurent bien orientés. La confiance des consommateurs reste élevée. Le marché du travail se normalise. Fin novembre, l'apparition d'un nouveau variant (Omicron) conduit les gouvernements à prendre de nouvelles mesures visant soit la mobilité soit la vaccination. Malgré cette nouvelle incertitude, la Banque centrale européenne annonce, le 16 décembre, qu'elle ne prolongera pas au delà du 31 mars 2022 les achats nets d'actifs dans le cadre du Pandemic emergency purchase programme (PEPP). Elle décide également de modifier ses achats dans le cadre du programme Asset purchase programme (APP). Elle décide également de repousser la date – au moins jusqu'à fin 2024 – à partir de laquelle elle pourrait arrêter de réinvestir les tombées des obligations arrivant à échéance. Toutefois, un changement du taux directeur n'est pas à l'ordre du jour dans la zone euro malgré une inflation à 4,9 % en novembre. En effet, la dynamique est différente aux Etats-Unis. L'inflation sous-jacente ne pointe qu'à 2,6 %. L'évolution des salaires dans les pays de la zone euro est beaucoup plus modérée qu'aux Etats-Unis. Au total, le taux à dix ans allemand clôture l'année à -0,18 % soit quarante points plus haut que fin 2020. La Bourse, elle, à la différence de l'année 2020, affiche une progression de 20,1 %.

1. Contexte économique et de politique monétaire

Ce commentaire d'investissement couvre une période de 12 mois suivant l'annonce des résultats positifs des tests pour l'un des vaccins en cours de développement. Après de très longs mois de restrictions et de blocages, l'espoir d'une réouverture en toute sécurité de l'économie mondiale est né. Cela a conduit à une période de forte performance pour la plupart des actifs financiers. Il n'est pas surprenant qu'une nouvelle ayant un tel impact ait généré des mouvements sur le marché des actions caractérisés par une forte directionnalité et une faible dispersion intra-sectorielle. Cependant, sous la surface calme des indices boursiers, les investisseurs s'ajustaient rapidement, entraînant de fortes rotations de secteurs et de styles. Bien que le crédit ait généré des rendements intéressants, il n'y avait guère de place pour se cacher dans le fixed income, affectés par les attentes croissantes en matière d'inflation et de taux d'intérêt.

Le sentiment du marché au cours du 1er trimestre 2021 a été fortement influencé par la rapidité du déploiement des programmes de vaccination. Cela a profité aux régions où le virus est sous contrôle, l'Asie, ou qui ont un accès facile à des millions de doses de vaccin. Les marchés américains et asiatiques ont surperformé l'Europe et l'Amérique latine. Les investisseurs ont continué à délaisser les titres liés au travail à domicile au profit d'investissements en phase avec la réouverture de l'économie. Les prévisions de reprise économique et la remontée des taux à long terme ont entraîné une forte surperformance des actions de petites et moyennes capitalisations, des secteurs cycliques et des investissements axés sur la value. Les performances des hedge funds au cours du trimestre ont été dispersées mais globalement positives.

Après deux trimestres de fortes performances pour les investissements cycliques et axés sur la Value, le marché a commencé à être plus sensible aux fondamentaux économiques. La volatilité des secteurs et des styles a augmenté en raison de certaines prises de bénéfices et de la crainte que la propagation du variant Delta ne nous ramène dans une économie fermée. Vers la fin du 2ème trimestre, la Fed a surpris le marché en avançant le calendrier de relèvement des taux. Cette décision était plus rapide que ce que la plupart des participants au marché attendaient.

Le 3ème trimestre a été marqué par l'intervention du gouvernement chinois dans des secteurs économiques spécifiques afin de s'attaquer à l'objectif de prospérité commune. Cette intervention a accentué la sous-performance des actions chinoises par rapport aux États-Unis et à l'Europe. La forte demande des consommateurs, non satisfaite en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, a alimenté le discours sur la persistance de l'inflation et la détérioration des bénéfices des entreprises. Les marchés ont réagi en vendant des actions en septembre. Les fonds long short action ont été les plus performants, grâce à la surperformance de leurs portefeuilles shorts.

Le dernier trimestre de l'année a été marqué par quelques vents contraires tels que la hausse des variants Delta et Omicron qui menacent de peser sur la réouverture de l'économie à l'approche de la période des fêtes. La Fed a également ajouté aux inquiétudes du marché, car de plus en plus de spécialistes du marché anticipent une attitude plus hawkish pour 2022 en raison d'une inflation croissante qui pourrait être moins transitoire que prévu. Enfin, la tension aiguë entre les États-Unis et la Russie a accentué la pression. Malgré ce tableau sombre, les marchés boursiers mondiaux ont continué à se redresser et ont terminé l'année avec une performance exceptionnelle dans presque toutes les régions. Les taux ont connu un niveau de volatilité important mais ont clôturé le trimestre presque sans changement.

2. Stratégie

Sur une période de 12 mois, nos investissements les plus performants ont été ceux des long short actions qui sont davantage attirés par des valorisations raisonnables et les cash-flow, générant un fort alpha à partir de leurs portefeuilles shorts. Les gestionnaires Event Driven axés sur l'arbitrage de fusions ont également enregistré de très bonnes performances, profitant d'un environnement dynamique où les entreprises recherchaient des solutions de financement sur mesure. Nos positions sur les spécialistes du fixed income ont été à la traîne et ont pesé sur la performance globale du portefeuille.

Performances

Les performances des parts sont les suivantes :

| | | | | | |
|--------------|-------------------------------|-------|-----|-----|-------|
| FR0010234898 | Candriam MM Long/Short Global | C | Cap | EUR | 2,85% |
| FR0000974412 | Candriam MM Long/Short Global | F | Cap | EUR | 2,60% |
| FR0010501072 | Candriam MM Long/Short Global | FUSDH | Cap | USD | 3,39% |
| FR0011591056 | Candriam MM Long/Short Global | I | Cap | EUR | 3,53% |
| FR0011591049 | Candriam MM Long/Short Global | K | Cap | EUR | 3,58% |
| FR0010234914 | Candriam MM Long/Short Global | M | Cap | EUR | 4,47% |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

3. Approche durable

SFDR

CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL est classé sous article 6 du règlement SFDR.

Il n'intègre pas systématiquement les caractéristiques ESG dans son cadre de gestion. Néanmoins, les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement par la politique d'exclusion de Candriam qui exclut certaines activités controversées.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|----------------------|---------------------------------------|--------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| RMM COURT TERME C | 3 297 010,50 | 3 328 543,83 |
| INRISPREN NIEUH | | 3 035 560,00 |
| SCH TWO SIGMA CEUR H | | 2 651 499,41 |
| LANS EN DYN A NR EUR | 1 754 000,00 | |
| PICT TR-MAND-HIEUR | 1 747 814,48 | |
| CAND ABS RET EQ PI | | 1 694 600,68 |
| TAL CHINA FOCUS FD A | 1 680 402,35 | |
| ALVENTO LS EQUITY F | | 1 535 042,85 |
| ZP OFF UTILITY B S1 | | 1 337 103,80 |
| ZP OFF UT FD B 21 T4 | 1 337 103,80 | |

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Candriam sélectionne les intermédiaires pour les grandes classes d'instruments financiers (obligations, actions, produits dérivés), auprès desquels elle transmet des ordres pour exécution. Cette sélection s'effectue notamment sur base de la politique d'exécution de l'intermédiaire et ce dans le respect de la « Politique de sélection des intermédiaires financiers, auprès desquels Candriam transmet des ordres pour exécution pour le compte des OPC qu'elle gère ».

Les facteurs d'exécution pris en compte sont notamment : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

En application de la procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et des contreparties et sur base d'une demande émanant du gérant, le Comité Broker (« Broker Review ») de Candriam valide ou refuse toute demande de nouvel intermédiaire financier.

Ainsi, en application de cette politique, une liste par type d'instruments (actions, taux, monétaires, dérivés) des brokers autorisés et une liste des contreparties autorisées sont maintenues.

Par ailleurs, périodiquement, dans le cadre de la "Broker Review", est passée en revue la liste des brokers agréés afin de les évaluer selon plusieurs filtres et d'y apporter toute modification utile et nécessaire.

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Nous renvoyons au rapport émis par la société de gestion conformément au Règlement Général de l'AMF. Ce rapport est disponible sur le site de la société de gestion www.candriam.com

Engagement & politique de vote, utilisation des droits de vote

La société de gestion n'exerce pas de droit de vote dans le cadre de la gestion de ce fonds.

Pour toutes les questions relatives à l'engagement, nous nous référons à la politique d'engagement et aux rapports associés qui sont disponibles sur le site de Candriam :

www.candriam.com/en/professional/market-insights/sri-publications.

Méthode de calcul du risque global

Le FIA utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global du FIA sur les contrats financiers.

Effet de levier

L'engagement brut pour ce FIA est de 112,58%.

L'engagement net pour ce FIA est de 97,18%.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Politique de rémunération

Candriam France en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Candriam France dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Candriam France estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

Candriam France a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2021 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 16 018 538 ;
- Montant total brut des rémunérations variables versées : EUR 8 444 050 ;
- Nombre de bénéficiaires : 182.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam France ne permettent pas une telle identification par fonds géré. Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de Candriam France :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : EUR 3 491 605 ;
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam France dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : EUR 2 680 293.

La politique de rémunération a été revue pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam France le 29 janvier 2021 et a été adoptée par le comité stratégique de Candriam France.

Autres informations

Le prospectus complet du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CANDRIAM France
40, rue Washington
75008 PARIS
Tel : 01.53.93.40.00
www.candriam.com



CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021**

**CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL
FONDS DE FONDS ALTERNATIF
Régis par le Code monétaire et financier**

Société de gestion
CANDRIAM INVESTORS GROUP
WASHINGTON PLAZA - 40, rue Washington
75008 PARIS CEDEX 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de fonds alternatif CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de fonds alternatif à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres de fonds d'investissement étrangers :

Les titres de fonds d'investissement étrangers en portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons pris connaissance des procédures de collecte des valeurs liquidatives définitives ou, le cas échéant, estimées provenant des administrateurs des fonds d'investissement détenus par votre OPC, utilisées pour la valorisation des fonds d'investissement étrangers et avons vérifié leur prise en compte dans la valorisation du portefeuille. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 56 793 293,07 | 55 004 173,39 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 56 793 293,07 | 55 004 173,39 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 21 961 694,15 | 26 136 776,22 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 4 976 457,00 | 4 570 065,00 |
| Autres organismes non européens | 29 855 141,92 | 24 297 332,17 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 8 874 128,43 | 4 286 963,70 |
| Opérations de change à terme de devises | 8 873 973,89 | 4 281 565,20 |
| Autres | 154,54 | 5 398,50 |
| COMPTES FINANCIERS | 328 326,88 | 334 380,23 |
| Liquidités | 328 326,88 | 334 380,23 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 65 995 748,38 | 59 625 517,32 |

BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|-------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 56 994 145,80 | 53 938 951,20 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 748 449,45 | 1 925 418,62 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | -848 991,91 | -960 059,73 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 56 893 603,34 | 54 904 310,09 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instrument financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 9 005 161,78 | 4 721 207,23 |
| Opérations de change à terme de devises | 8 886 812,76 | 4 294 732,40 |
| Autres | 118 349,02 | 426 474,83 |
| COMPTES FINANCIERS | 96 983,26 | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 96 983,26 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 65 995 748,38 | 59 625 517,32 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|-------------------------------------------------|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 0,00 | 64,57 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 0,00 | 64,57 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 3 617,42 | 1 604,40 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 3 617,42 | 1 604,40 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | -3 617,42 | -1 539,83 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*) | 844 776,35 | 943 660,82 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | -848 393,77 | -945 200,65 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -598,14 | -14 859,08 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | -848 991,91 | -960 059,73 |

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotations aux amortissements"

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue. Valorisation des OPC de gestion alternative :

Les parts ou actions de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière VL connue fournie par l'agent comptable du fonds d'investissement ou le dépositaire ou, entre certaines dates de valeurs liquidatives, peuvent être issues d'une estimation effectuée par le gestionnaire du fonds sous-jacent. La valorisation dépend des informations transmises par ces gestionnaires qui peuvent être partielles, incomplètes ou transmises tardivement.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, commission de change, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement, le cas échéant, qui peuvent être perçues notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;

- Des commissions de mouvement facturées au FCP ;

| Frais facturés au FCP | Assiette | Taux / Montant TTC* maximum |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion | Actif net | Part C EUR : 1,50% Part F EUR : 1,80% Part K EUR : 0,80% Part I EUR : 1% Part M EUR : 1% Part I USD H : 1,00% Part F USD H : 1,80% |
| Frais indirects maximum : frais de gestion Commissions - Souscription : - Rachat : | Actif net | 2% maximum en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents sur l'exercice. Cela n'inclut pas les éventuels frais indirects variables liés à la performance des OPC sous-jacents. Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents (1% maximum). Néant |
| Commissions de mouvement perçues par le dépositaire | Prélèvement sur chaque transaction | Néant |
| Commission de surperformance | Actif net | 5% TTC de la performance au-delà de celle de l'indicateur de référence qui se compose d'un high water mark et d'un hurdle (cf ci-dessous) Néant pour les parts I EUR et M EUR |

* La Société de Gestion n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

Les frais de gestion seront directement comptabilisés et pris en compte dans le calcul de la VL. Sont pris en compte les frais du gestionnaire, les frais du dépositaire, les honoraires de commissaires aux comptes et les autres frais administratifs.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est de 5% TTC de la performance du FCP supérieure à la performance de l'indicateur de référence, au cours de l'exercice.

La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice du FIA. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du FIA est définie comme la différence positive entre l'actif net du FIA avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net le plus élevé entre :

1. l'actif net d'un FIA fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence propre à chacune des différentes catégories de parts du Fonds et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le FIA réel ;
2. l'actif net d'un FIA fictif réalisant une performance égale à l'actif net High Water Mark propre à chacune des différentes catégories de parts du Fonds et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le FIA réel

Cette commission ne sera provisionnée que si la dernière VL d'une fin d'exercice comptable ayant fait l'objet d'une commission de surperformance est dépassée. Le calcul de cette commission donne lieu à une dotation à l'établissement de chaque VL. Cette dotation sera plafonnée à la part de surperformance comprise entre la VL répondant à l'ensemble des critères susmentionnés et la dernière VL ayant fait l'objet d'une commission de surperformance (High Water Mark).

En cas de moins-value, des reprises de provisions seront effectuées à hauteur des dotations précédemment constituées. La liquidation de cette provision intervient une fois par an, à la clôture de l'exercice.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et versée à la société de gestion en fin d'exercice.

Des frais liés à la recherche au sens de l'Article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés au FCP.

Les indicateurs de référence retenus pour les parts en euro (Eonia capitalise + 1%) et pour les parts en dollar US (Libor USD overnight capitalise + 1%)

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|----------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 54 904 310,09 | 51 055 662,90 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 2 809 085,50 | 3 879 848,27 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -2 473 688,56 | -6 046 696,52 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 1 585 402,88 | 1 736 240,12 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -163 140,04 | -376 426,19 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 254 142,57 | 721 962,92 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -848 039,86 | -185 775,22 |
| Frais de transactions | 0,00 | -246,05 |
| Différences de change | 428 796,61 | -342 521,64 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 1 245 127,64 | 5 407 512,15 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 13 952 656,32 | 12 707 528,68 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -12 707 528,68 | -7 300 016,53 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -848 393,77 | -945 200,65 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,28 (**) | -50,00 (*) |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 56 893 603,34 | 54 904 310,09 |

(*) N-1: Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

(**) N: Régularisation HISPAS

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---------------------------------------------------------|---------|------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 0,00 | 0,00 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 328 326,88 | 0,58 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 96 983,26 | 0,17 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 328 326,88 | 0,58 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 96 983,26 | 0,17 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 USD | | Devise 2 CHF | | Devise 3 | | Devise N Autre(s) | |
|--------------------------------------------------|-----------------|-------|-----------------|------|----------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 8 561 817,52 | 15,05 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 234 969,20 | 0,41 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 96 992,61 | 0,17 | 0,01 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 8 651 611,59 | 15,21 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 96 983,26 | 0,17 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2021 |
|---------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Achat à terme de devise | 234 969,20 |
| | Fonds à recevoir sur vente à terme de devises | 8 639 004,69 |
| | Autres créances | 154,54 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 8 874 128,43 |
| DETTES | | |
| | Vente à terme de devise | 8 651 160,75 |
| | Fonds à verser sur achat à terme de devises | 235 652,01 |
| | Frais de gestion fixe | 67 251,85 |
| | Frais de gestion variable | 51 097,17 |
| TOTAL DES DETTES | | 9 005 161,78 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -131 033,35 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|-------------------------------------------------------|------------|---------------|
| Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 943,510 | 1 399 368,21 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -92,118 | -135 123,72 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 851,392 | 1 264 244,49 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 974,690 | |
| Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 1 051,592 | 802 015,25 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -3 021,325 | -2 292 897,05 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -1 969,733 | -1 490 881,80 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 41 089,467 | |
| Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Parts rachetées durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 0,00 | 0,00 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 779,070 | |
| Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 455,207 | 603 727,60 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -34,831 | -45 667,79 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 420,376 | 558 059,81 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 8 029,359 | |
| Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Parts rachetées durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 0,00 | 0,00 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 9 307,791 | |
| Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 2,000 | 3 974,44 |
| Parts rachetées durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 2,000 | 3 974,44 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 785,080 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 31/12/2021 |
|--------------------------------------------------------|------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 11 820,48 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,50 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 72,74 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,01 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 22,40 |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 575 632,23 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,80 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 31 844,10 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,10 |
| Frais de gestion variables acquis | 3 199,23 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,01 |
| Rétrocessions des frais de gestion | -65,55 |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 1 670,73 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,80 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 148,43 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,16 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,01 |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 102 026,14 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,00 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | -1,38 |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 31/12/2021 |
|--------------------------------------------------------|------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 97 525,34 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,80 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 18 926,85 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,16 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | -14,35 |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 1 618,11 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,10 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | -1,60 |

"Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue"

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2021 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 31/12/2021 |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2021 |
|-----------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------|-------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 602 794,64 |
| Instruments financiers à terme | LU1819523694 | CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQ MARK NEUTRAL PI EUR CAP | 602 794,64 |
| Total des titres du groupe | | | 602 794,64 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | -848 991,91 | -960 059,73 |
| Total | -848 991,91 | -960 059,73 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -24 035,51 | -3 460,29 |
| Total | -24 035,51 | -3 460,29 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -597 964,16 | -706 589,38 |
| Total | -597 964,16 | -706 589,38 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -1 809,94 | -1 630,84 |
| Total | -1 809,94 | -1 630,84 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -106 167,18 | -89 546,39 |
| Total | -106 167,18 | -89 546,39 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -117 286,03 | -157 297,56 |
| Total | -117 286,03 | -157 297,56 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -1 729,09 | -1 535,27 |
| Total | -1 729,09 | -1 535,27 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 748 449,45 | 1 925 418,62 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 748 449,45 | 1 925 418,62 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------|------------------|-----------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 18 803,55 | 5 869,87 |
| Total | 18 803,55 | 5 869,87 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------|-------------------|---------------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 408 356,77 | 1 119 191,63 |
| Total | 408 356,77 | 1 119 191,63 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------|-----------------|------------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 5 142,08 | -3 713,14 |
| Total | 5 142,08 | -3 713,14 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 136 963,85 | 337 699,19 |
| Total | 136 963,85 | 337 699,19 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 158 277,65 | 412 386,22 |
| Total | 158 277,65 | 412 386,22 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 20 905,55 | 53 984,85 |
| Total | 20 905,55 | 53 984,85 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 29/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 |
|---------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Actif net Global en EUR | 71 032 074,52 | 55 332 972,27 | 51 055 662,90 | 54 904 310,09 | 56 893 603,34 |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 1 240 628,30 | 1 180 589,64 | 351 706,64 | 176 387,12 | 1 434 143,48 |
| Nombre de titres | 994,161 | 994,161 | 276,610 | 123,298 | 974,690 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 247,91 | 1 187,52 | 1 271,48 | 1 430,57 | 1 471,38 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 143,87 | 40,90 | 27,35 | 47,61 | 19,29 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -18,57 | -18,81 | -19,67 | -28,06 | -24,65 |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 45 600 157,18 | 35 256 385,47 | 30 336 080,23 | 31 712 200,68 | 31 048 401,51 |
| Nombre de titres | 70 351,442 | 57 344,439 | 46 212,622 | 43 059,200 | 41 089,467 |
| Valeur liquidative unitaire | 648,17 | 614,81 | 656,44 | 736,47 | 755,62 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 74,84 | 21,24 | 14,14 | 25,99 | 9,93 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -11,36 | -11,84 | -11,87 | -16,40 | -14,55 |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD en USD | | | | | |
| Actif net en USD | 651 127,80 | 154 145,56 | 168 771,24 | 106 058,90 | 109 647,91 |
| Nombre de titres | 5 835,499 | 1 421,231 | 1 421,231 | 779,070 | 779,070 |
| Valeur liquidative unitaire en USD | 111,58 | 108,45 | 118,75 | 136,13 | 140,74 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR | 7,70 | 10,50 | 7,08 | -4,76 | 6,60 |
| Capitalisation unitaire sur résultat en EUR | -1,80 | -1,72 | -2,25 | -2,09 | -2,32 |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 8 224 640,80 | 7 865 880,54 | 8 471 491,65 | 9 636 135,38 | 10 527 809,57 |
| Nombre de titres | 7 608,983 | 7 608,983 | 7 608,983 | 7 608,983 | 8 029,359 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 080,91 | 1 033,76 | 1 113,35 | 1 266,41 | 1 311,16 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 124,21 | 35,47 | 23,89 | 44,31 | 17,05 |

| | | | | | |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Capitalisation unitaire sur résultat | -10,34 | -10,88 | -10,67 | -11,76 | -13,22 |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 29/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 14 140 709,73 | 9 640 098,23 | 10 380 271,73 | 11 743 029,66 | 12 163 545,07 |
| Nombre de titres | 13 110,137 | 9 326,147 | 9 319,056 | 9 307,791 | 9 307,791 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 078,60 | 1 033,66 | 1 113,87 | 1 261,63 | 1 306,81 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 123,91 | 35,37 | 23,91 | 44,30 | 17,00 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -9,31 | -8,70 | -10,38 | -16,89 | -12,60 |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 1 283 693,51 | 1 255 167,32 | 1 365 751,39 | 1 549 875,95 | 1 623 284,51 |
| Nombre de titres | 780,737 | 791,014 | 792,014 | 783,080 | 785,080 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 644,20 | 1 586,78 | 1 724,40 | 1 979,20 | 2 067,66 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 187,93 | 54,01 | 36,88 | 68,93 | 26,62 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -1,29 | -1,64 | -1,50 | -1,96 | -2,20 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| IRLANDE | | | | |
| Alpine Merger Arbitrage Fund A EUR Acc | EUR | 21 221 | 2 315 635,52 | 4,07 |
| MAGA SMALLER COS UCITS FD-EU | EUR | 19 695,53 | 3 236 566,44 | 5,69 |
| MAJEDIE AM TORTOISE-Z-HDG-EUR | EUR | 1 916 379,3101 | 2 089 407,28 | 3,67 |
| R PARUS FD I EUR HEDGED | EUR | 22 710,642 | 3 235 812,27 | 5,69 |
| TOTAL IRLANDE | | | 10 877 421,51 | 19,12 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| BLACKROCK STRATEGIC FUNDS SICAV BLACKROCK EMERGING COMPANIES | EUR | 1 214,89 | 161 871,94 | 0,28 |
| BLACKROCK STRATEGIC FUNDS SICAV BLACKROCK EMERGING COMPANIES | EUR | 20 000 | 2 706 000,00 | 4,76 |
| BLACKROCK STRATEGIC FUNDS SICAV BLACKROCK EMERGING COMPANIES | EUR | 3 072,89 | 406 082,41 | 0,71 |
| CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQ MARK NEUTRAL PI EUR CAP | EUR | 301 | 602 794,64 | 1,06 |
| MERRIL LYNCH INVEST.SOLUTIONS ASIA EVENT DRIVEN CL.B C. | EUR | 17 907,543 | 2 861 267,22 | 5,03 |
| Pictet TR - Mandarin HI EUR | EUR | 10 283,399 | 1 620 560,85 | 2,85 |
| Schroder GAIA Contour Tech Equity C EUR Hedged Acc | EUR | 7 779 | 920 411,28 | 1,62 |
| SCHRODER GAIA CONT T EQ-EEUR | EUR | 15 112,04 | 1 805 284,30 | 3,17 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 11 084 272,64 | 19,48 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 21 961 694,15 | 38,60 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés | | | | |
| IRLANDE | | | | |
| MW EUREKA FD A2EUR | EUR | 12 300 | 4 976 457,00 | 8,75 |
| TOTAL IRLANDE | | | 4 976 457,00 | 8,75 |
| TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés | | | 4 976 457,00 | 8,75 |
| Autres organismes non européens | | | | |
| ILES CAIMANS | | | | |
| ALPHAGEN VOLANTIS FD CL.E | EUR | 8 800 | 3 162 032,58 | 5,55 |
| ALVENTO LS EQUITY FD LTD LFEURR 1 | EUR | 2 198 | 2 858 934,68 | 5,03 |
| BLACKROCK EUROPEAN HDGE FD -I- EUR | EUR | 11 400 | 5 449 998,00 | 9,57 |
| HONEYCOMB OFFSHORE A 13 No NI | USD | 674 | 555 325,47 | 0,98 |
| HONEY OFF FD CL A S12 NO NI | USD | 1 359 | 1 176 621,01 | 2,07 |
| KUVARI FOC LTD C EUR RES 0117 | EUR | 2 432,6817 | 3 907 714,54 | 6,87 |
| LANSDOWNE EN DYN CL A NR EUR | EUR | 10 747,570813 | 1 783 344,43 | 3,14 |
| TAL CHINA FOCUS FUND A NI | USD | 3 798,314 | 1 897 620,58 | 3,33 |
| TT M/C EUROPE-A | EUR | 7 500,0003 | 4 131 300,17 | 7,26 |
| YARAKA FUND -A- USD S.1 2004 | USD | 330 | 2 753 674,64 | 4,84 |
| ZP OFF UTI FD CL B 0221 T4 | USD | 870,000003 | 2 178 575,82 | 3,83 |
| TOTAL ILES CAIMANS | | | 29 855 141,92 | 52,47 |
| TOTAL Autres organismes non européens | | | 29 855 141,92 | 52,47 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 56 793 293,07 | 99,82 |
| Créances | | | 8 874 128,43 | 15,60 |
| Dettes | | | -9 005 161,78 | -15,83 |
| Comptes financiers | | | 231 343,62 | 0,41 |
| Actif net | | | 56 893 603,34 | 100,00 |

| | | | |
|-------------------------------------------|-----|------------|----------|
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR | EUR | 9 307,791 | 1 306,81 |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR | EUR | 8 029,359 | 1 311,16 |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR | EUR | 785,080 | 2 067,66 |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR | EUR | 41 089,467 | 755,62 |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR | EUR | 974,690 | 1 471,38 |
| Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD | USD | 779,070 | 140,74 |